

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de commande d'écriture avec La phase active du plan

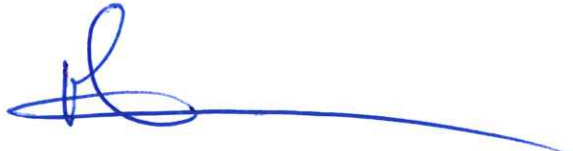
Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de commande d'écriture avec l'association LA PHASE ACTIVE DU PLAN domiciliée 19, route du pont des Biards 50600 VIREY pour l'écriture d'un texte original de 4 épisodes de 10 minutes qui seront diffusé sous forme de podcast web pour un montant de 1.500 € TTC ainsi que les frais de transport pour un montant de 80 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 24 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221024-186-AU  
Date de télétransmission : 03/11/2022  
Date de réception préfecture : 03/11/2022